

Exemples de calcul :

CAS n°1

Un couple avec 2 enfants de moins de 18 ans réalise un séjour de 7 nuits.
L'hébergement est un meublé classé 2 étoiles (soit un tarif de 0,86 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir : *nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour*

Montant à collecter : 7 nuits x 2 personnes assujetties x 0.86 = **12.04**

CAS n°2

Deux couples d'amis réalisent un séjour de 2 nuits.
L'hébergement est un meublé classé 4 étoiles (soit un tarif de 1,90 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir : *nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour*

Montant à collecter : 2 nuits x 4 personnes assujetties x 1.90 = **15.20**

Cas exemple	Nombre de nuits A	Nombre total de personnes	Nombre de personnes exonérées* <i>(Indiquez M - mineur ; F - foyer ; S - Saisonnier)</i>	Nombre de personnes assujetties (non exonérées) B	Tarif Taxe de séjour C	Nombre de nuitées à régler	Total à Collecter (A X B) X C
Cas 1	7	4	2 - M	2	0.86	14	12.04
Cas 2	2	4	0	4	1.90	8	15.20

Besoin d'aide pour le calcul ?

Vous avez accès à la calculatrice de la plateforme de déclaration à la taxe de séjour pour vous aider au calcul du montant à collecter de la taxe de séjour :

<https://cclimouxints.consonanceweb.fr/espace-perso?calculatrice>

Éléments à reporter dans votre état récapitulatif :

L'état récapitulatif synthétise annuellement les principales informations liées à la collecte de la taxe de séjour. Vous n'avez qu'à y recopier la ligne TOTAL de votre registre du loueur, pour chaque mois.